

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pascale CROZON
Députée du Rhône

Villeurbanne, le 10 février 2010

LA COMMISSION DES LOIS ADOPTE LA « CLAUSE DE L'EUROPENNE LA PLUS FAVORISEE » :

la Commission des Lois de l'Assemblée nationale a adopté ce matin la proposition de résolution européenne sur la « *Clause de l'Européenne la plus favorisée* », déposée par Jean-Marc Ayrault et Pascale Crozon, rapporteure sur ce texte. Seuls 2 députés UMP se sont exprimés contre.

S'appuyant notamment sur les travaux de Gisèle Halimi et de l'association « *Choisir la cause des femmes* » depuis 1979, cette résolution propose d'aligner les législations européennes sur les dispositions nationales les plus protectrices en matière d'égalité homme-femmes. Elle défend donc la nécessité de donner un nouveau souffle à la construction de l'Europe des femmes, et invite la France à y prendre toute sa part.

L'initiative du Groupe socialiste, radical et citoyen est motivée par la conjonction de 3 facteurs :

– **le constat partagé de la persistance de profondes inégalités** : sur le marché du travail, dans l'accès aux responsabilités publiques, face aux violences, dans les libertés sexuelles, conjugales et familiales, etc...

– **l'évolution institutionnelle européenne** qui, après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et la création de l'Institut Européen pour l'Egalité entre les Hommes et les Femmes, permet d'envisager des compétences européennes élargies en matière de droits des femmes.

– **La Présidence espagnole de L'Union** par le gouvernement de José-Luis Zapatero, qui a inscrit l'égalité entre les hommes et les femmes parmi les priorités de son agenda européen et y consacrerait un Conseil des Ministres de l'Union, les 25 et 26 mars à Valence.

Cette proposition sera débattue dans l'hémicycle le jeudi 18 février à 9h30.

Communiqué de Jean-Marc Ayrault du 18 février 2010 Président du groupe socialiste, radical et citoyen à l'Assemblée nationale Une belle victoire pour les femmes

L'adoption unanime par l'Assemblée de la proposition de résolution défendue par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen sur l'amélioration des droits des femmes en France et en Europe est une heureuse surprise et une belle victoire pour les femmes.

En dépassant ses clivages, l'Assemblée exprime sa volonté de relancer les politiques publiques en faveur de l'égalité homme/femme qui marquaient le pas dans notre pays depuis plusieurs années. Elle invite avec force le gouvernement à sortir de sa torpeur et à prendre des initiatives législatives qui permettent de concrétiser l'égalité économique et salariale, la parité politique ou la modernisation du droit familial.

Cette résolution permet également à la France d'être un acteur majeur du mouvement impulsé par la présidence espagnole pour harmoniser par le haut les droits des femmes à l'échelle de toute l'Europe.

Sans attendre, l'Assemblée peut elle-même donner corps à sa résolution en adoptant les propositions de loi que défendra le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen dans les prochaines semaines sur la prévention des violences faites aux femmes, sur la parité aux élections et sur l'extension du congé maternité. L'égalité homme/femme vaut bien un consensus.